

MAIRIE DE
82370 SAINT-NAUPHARY

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-04-03

SEANCE DU MARDI 15 AVRIL 2025

Date de la convocation : 04 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 15 avril à 20h30, le Conseil d'administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes du village, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Président.

Présents : 5

PAILLARES Bernard, DEL RIO Sandy, FORESTIÉ Edouard, LORMIERES Philippe, RISPE Laurence

Absent(s) : Néant

Monsieur LORMIERES Philippe a été élu secrétaire de séance

Objet de la délibération : Vote du budget CCAS 2025

Lors de sa séance du 17 mars 2025, la commission des finances a analysé les résultats du compte administratif 2024 pour le budget CCAS.

Elle s'est réunie le lundi 07 avril 2025 pour analyser le projet du budget CCAS pour l'exercice 2025 soumis à l'adoption du conseil d'administration.

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2025 du budget CCAS présenté par le Président, soumis au vote par nature,

le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2025, pour le CCAS, conformément au tableau ci-dessous :

Le budget CCAS, pour l'exercice 2025, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS REELLES	6 968.49	6 968.49	0	0
OPERATIONS D'ORDRE	0	0	0	0
TOTAL	6 968.49	6 968.49	0	0

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.
Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 17 avril 2025.

Le secrétaire,
LORMIERES Philippe



Le Président,
Bernard PAILLARES.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 18/04/2025
et publication ou notification
du 17/04/2025
Le Président,

Bernard PAILLARES

